

MÉMENTO *plus!*

rue du Chêne n°18 6900 Waha

tél. : 084/ 31 36 78 mobile : 0495/ 77 11 93



« Toute connaissance est une réponse à une question »

Gaston BACHELARD

L'équipe éducative, le Pouvoir organisateur et moi-même sommes heureux de vous accueillir pour cette nouvelle étape de la vie scolaire de votre enfant. Nous vous remercions de la confiance placée en notre école et la reconnaissance témoignée.

Dans un souci de collaboration, vous trouverez dans ce Mémento + des informations utiles concernant la vie scolaire à l'école communale de Waha.

En attendant de vous rencontrer au détour d'une classe ou autre lieu, je vous souhaite une agréable année scolaire 2016-2017.

M. Monnoyer, directeur



Table des matières

- ❖ Page 3 : Table des matières
- ❖ Page 4 : Les congés scolaires
- ❖ Pages 5 & 6 : Le calendrier scolaire
- ❖ Pages 7 à 10 : Le R.O.I. et le projet d'établissement
- ❖ Page 11 : Les horaires des cours et les absences
- ❖ Page 12 : Attitude et comportement
- ❖ Page 13 : Les relations « parents-école » - Le C.P.M.S.
- ❖ Page 14 : Les travaux à domicile
- ❖ Page 14 & 15 : Dix conseils pour soutenir votre enfant à domicile
- ❖ Page 16 : L'organisation des repas
- ❖ Page 17: La Charte du Repas
- ❖ Page 18 : Les collations
- ❖ Page 19 : L'accueil extrascolaire
- ❖ Page 20 : Les récréations - Education physique et psychomotricité
- ❖ Page 21 : La natation
- ❖ Page 22 : Le bulletin - Les rencontres parents-école - L'association des parents
- ❖ Page 23 : Le retour à la maison
- ❖ Page 24 : Le tableau blanc interactif
- ❖ Page 25 : Les assurances
- ❖ Page 26 : Estimation des frais scolaires 2015-2016
- ❖ Page 27 : Les adresses et n° de téléphones utiles
- ❖ Page 28 : « Espace-Parents-Enfants »
- ❖ Page 29: Académie des beaux-Arts et Conservatoire de Musique
- ❖ Page 30 : Les modules « classes » - Le site de notre école

Les congés scolaires

Rentrée scolaire	jeudi 1 ^{er} septembre 2016
Fête de la Communauté française	mardi 27 septembre 2016
Congé d'automne (Toussaint)	du lundi 31 octobre 2016 au vendredi 4 novembre 2016
Commémoration du 11 novembre	vendredi 11 novembre 2016
Vacances d'hiver (Noël)	du lundi 26 décembre 2016 au vendredi 6 janvier 2017
Congé de détente (Carnaval)	du lundi 27 février 2017 au vendredi 3 mars 2017
Vacances de printemps (Pâques)	du lundi 3 avril 2017 au vendredi 14 avril 2017
Lundi de Pâques	lundi 17 avril 2017
Fête du 1 ^{er} mai	lundi 1 ^{er} mai 2017
Congé de l'Ascension	jeudi 25 mai 2017
Lundi de Pentecôte	lundi 5 juin 2017
Les vacances d'été débutent le	1 ^{er} juillet 2017

Vendredi 23 décembre 2016: journée pédagogique (école fermée) Les deux autres dates des journées pédagogiques vous seront transmises dès que possible via le journal de classe de l'élève.



LA PRESENCE A L'ECOLE :

L'élève est tenu de participer à tous les cours (y compris la natation) et activités pédagogiques, culturelles, artistiques et sportives. Toute dispense éventuelle ne peut être accordée qu'après demande dûment justifiée. Les changements d'école en cours d'année scolaire ne sont plus autorisés après le 15 septembre, sauf cas particuliers repris au point 3 de l'article 12 du décret du 8 mars 2007.

Les changements d'école en fin d'année scolaire ne sont plus autorisés au sein du cycle (fin de 1^{ère}, 3^{ème} et 5^{ème}), sauf cas repris au point 3 de l'article 12 du décret du 8 mars 2007.

Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier
Rentrée scolaire : jeudi 1er septembre	1	1	1	1
2	2	2	2	2
3	3	3	3	3
4	4	4	4	4
5	5	5	5	5
6	6	6	6	6
7	7	7	7	7
8	8	8	8	8
9	9	9	9	9
10	10	10	10	10
11	11	11	11	11
12	12	12	12	12
13	13	13	13	13
14	14	14	14	14
15	15	15	15	15
16	16	16	16	16
17	17	17	17	17
18	18	18	18	18
19	19	19	19	19
20	20	20	20	20
21	21	21	21	21
22	22	22	22	22
23	23	23	23	23
24	24	24	24	24
25	25	25	25	25
26	26	26	26	26
27	27	27	27	27
28	28	28	28	28
29	29	29	29	29
30	30	30	30	30
	31		31	31

Février	Mars	Avril	Mai	Juin
1	1	1	1	1
2	2	2	2	2
3	3	3	3	3
4	4	4	4	4
5	5	5	5	5
6	6	6	6	6
7	7	7	7	7
8	8	8	8	8
9	9	9	9	9
10	10	10	10	10
11	11	11	11	11
12	12	12	12	12
13	13	13	13	13
14	14	14	14	14
15	15	15	15	15
16	16	16	16	16
17	17	17	17	17
18	18	18	18	18
19	19	19	19	19
20	20	20	20	20
21	21	21	21	21
22	22	22	22	22
23	23	23	23	23
24	24	24	24	24
25	25	25	25	25
26	26	26	26	26
27	27	27	27	27
28	28	28	28	28
29	29	29	29	29
	30	30	30	30
	31		31	

Le règlement d'ordre intérieur (R.O.I.)

Le R.O.I. des écoles fondamentales communales de la ville de Marche fait partie d'un document séparé remis lors de l'inscription de votre enfant. En cas de perte, il peut être obtenu sur simple demande. Il est également disponible sur notre site : <http://ecolescommunales.marche.be>

Lors de l'inscription de l'enfant dans notre établissement et chaque année via un formulaire à compléter en début d'année, les parents marquent leur accord de principe sur le contenu de notre règlement d'ordre intérieur et du présent Mémento.

Le projet d'établissement

Le projet d'établissement définit l'objectif prioritaire de notre école : apporter aux enfants des savoirs, des savoir-être, des savoir-faire et des savoir-*devenir* en les rendant autonomes et responsables. Notre école a à cœur d'offrir un milieu de travail convivial.

L'équipe veille d'une manière égale au bien-être et au devenir de tous les enfants quelles que soient leurs origines sociales, culturelles, philosophiques.

Le rôle éducatif de l'école ne peut être que complémentaire à celui des parents.

1. Compétences disciplinaires et transversales

Nous développons les différentes disciplines (français, mathématique, éveil historique, géographique, scientifique et artistique) :

- en menant une pédagogie active, participative, différenciée et interdisciplinaire;
- en veillant à la continuité des apprentissages tout au long du parcours ; scolaire (ex. : outils « Les Alphas » pour la lecture, organisation en cycle, suivi des élèves sur l'ensemble de la scolarité...);

- en pratiquant l'évaluation formative : l'évaluation est intégrée à l'apprentissage afin de mobiliser et de différencier les ressources nécessaires pour aider chaque élève à progresser vers l'atteinte des objectifs fixés ;
- en tenant compte du concept de l'erreur formative : l'erreur est positive, elle fait partie de l'acte d'apprendre, elle doit être analysée et traitée dans une approche différenciée ;
- par la construction fréquente des synthèses par les élèves (lui apprendre à synthétiser, à structurer sa pensée) ;
- par l'utilisation de référentiels de qualité et adaptés (ex. : Eurêka, Leximath, ...).

2. Découverte, production et création

Une place importante est donnée à la découverte, à la création et à la production : ateliers artistiques, ateliers d'écriture (le journal de l'école), les ateliers scientifiques, les journées à thème...

Les centres d'intérêt des enfants sont pris en compte pour un grand nombre d'activités et débouchent sur des moyens d'expression variés.

3. Articulation "pratique" / "théorie"

Par l'observation, la recherche, la manipulation, l'expérimentation ou le jeu, l'enfant évolue continuellement entre la pratique et la théorie. Il est aidé dans son évolution par les affiches dans la classe et les cahiers de vie ou de synthèses qui succèdent aux manipulations d'outils divers.

4. Equilibre travail individuel et collectif

Différentes pratiques pédagogiques sont mises en place pour permettre à chaque enfant de progresser et de développer son autonomie : activités introduites par une situation mobilisatrice (situation « problème » ou défi), mise sur pied de projets adaptés et motivants, alternances entre travaux individuels et collectifs, organisation d'ateliers, de contrats...

5. Obligation de participer aux évaluations externes et à la certification

Nous participons :

- aux évaluations de fin de cycle (2e et 4e années primaires) proposées par la Commission de Travail sur les Evaluations (CTE) ;
- aux évaluations externes (3e et 5e années primaires) proposées par la cellule de pilotage de la Communauté Française ;
- aux épreuves externes certificatives pour l'obtention du Certificat d'Etude de Base (C.E.B.) en fin de 6ème primaire.

6. « Un esprit sain dans un corps sain »

Dès la maternelle, outre les différentes leçons d'éducation physique ou de psychomotricité, l'école met en place différentes actions favorisant un développement corporel harmonieux :

- collations collectives (non obligatoires) et/ou règles de classe pour le choix des collations;
- animations spécifiques sur l'alimentation saine en collaboration avec des personnes extérieures (mutuelles, PSE, cellule Santé, ...);
- mise à disposition d'espaces sécurisés et de matériel adéquat pour des récréations et des « après quatre heures » actifs ;
- collaboration avec diverses organisations sportives (clubs sportifs locaux, Adepts, pouvoirs locaux ...).
- participation à de nombreux projets sportifs : « Sport en Marche », journées sportives, « Mon club, mon école », la marche MESA, la « Huitaine alimentation et activité physique de Viasano »...

7. Protection de l'environnement, de la nature et développement durable

- animations spécifiques sur l'alimentation saine et sur la protection de l'environnement en collaboration avec des personnes extérieures (IDELUX, service environnement...);
- gestion des déchets et des emballages en pratiquant le tri sélectif ;
- réduction cohérente des déchets ;
- participation à l'action « Marche, commune propre »...

8. Accès aux médias et aux technologies de l'information et de la communication

- Le Journal des Enfants, l'hebdomadaire qui aide les enfants à mieux comprendre le monde, est proposé aux élèves de 5e et 6e années. Ce média est un support qui est traité chaque semaine avec l'enseignant.
- Les élèves et leurs enseignants ont accès à des ordinateurs performants permettant l'initiation à l'outil informatique et au traitement de texte. De plus, des activités sont organisées à partir de logiciels de mathématique et de français permettant aux élèves de s'exercer en autonomie. (ex : Noldus, Formath, ...)
- Dans certaines classes, un tableau interactif est utilisé par la titulaire et les élèves. Cet outil numérique présente de nombreux avantages dans les pratiques pédagogiques.

9. Ouverture sur le milieu de vie de l'école

L'école veille à s'ouvrir sur son environnement proche par l'organisation de divers événements.

L'école favorise également la curiosité, la créativité, l'esprit critique :

- par l'accueil de personnes ressources dans les classes (ex.: un musicien, un maçon, un avocat ...);
- par la mise sur pied d'expositions de réalisations d'enfants suite à des projets de classe;
- par l'organisation de visites culturelles et éducatives (ex.: caserne des pompiers, camp militaire, sites remarquables, musées, maison communale, théâtre, War Muséum ...);
- par l'organisation de classes extérieures* : par exemple, les classes de ville pour les élèves du cycle 8/10, les classes de neige pour les élèves de 6ème année...
- ...

10. Education à la Citoyenneté

L'école a conscience qu'elle prépare l'enfant à devenir un citoyen responsable. Elle veille à l'y sensibiliser : commémorations diverses (Armistice, Marche du Souvenir), opérations de solidarité (Marche sur Marche, Télévie, ...), respect des personnes, du matériel et de l'environnement (charte de classe, charte de réfectoire, diminution et tri des déchets), conseil de classe, formation M.E.G.A. (si proposée), travail avec le centre de santé (hygiène dentaire, poux...), collaboration étroite avec le centre P.M.S...

11. L'art s'invite dans notre école

Différentes initiatives sont proposées durant l'année scolaire. Ces activités tentent d'éveiller la curiosité, la créativité et l'esprit critique de l'enfant et lui permettent de s'ouvrir sur son milieu de vie.

- Le projet permet de créer des liens entre l'enfant et le monde artistique et donc d'initier des élèves à une pratique culturelle.
- L'élève s'approprie des langages, des moyens d'expression et des techniques d'exécution pour s'exprimer et ce, dans les domaines tactile, plastique, musical et corporel.
- L'élève prend une part active à l'élaboration et à la réalisation d'un projet pour promouvoir la justice, la solidarité, le sens des responsabilités vis-à-vis des autres, de l'environnement et du patrimoine.

En 2016-2017, c'est un projet musical qui se poursuit avec la collaboration des Jeunesses Musicales <http://www.jeunessesmusicales.be/luxembourgbelge/>



Attitude et comportement

« Quiconque fréquente l'école doit pouvoir s'épanouir et se construire sans craindre pour sa santé et son intégrité physique, psychologique et morale. »

Un règlement vise à organiser de manière harmonieuse la vie dans la classe et dans l'école. Si une sanction est appliquée (voir R.O.I. article 7), elle le sera en rapport direct avec la faute commise. Le but n'est pas de punir mais d'aider l'enfant dans son apprentissage de la vie en société en lui apportant une piste pour un changement.

Voici quelques recommandations issues de notre R.O.I. :

- En toutes circonstances, chacun aura une tenue, une attitude et un langage respectueux et sera ponctuel.
- Chacun veillera à respecter le matériel, les locaux et les abords de l'établissement scolaire et à se conformer aux règlements spécifiques de tous les endroits fréquentés dans le cadre scolaire ou parascolaire élaborés par l'école (ex : piscine, bibliothèque, ...).
- Tout dommage causé sciemment sera réparé aux frais de l'auteur.
- Aucun enfant n'est autorisé à se rendre en classe après les heures de cours pour reprendre ce qu'il y aurait oublié.
- Les objets de valeur (ex : bijoux) ainsi que les jeux avec lesquels les enfants viennent à l'école sont sous la responsabilité des parents.
- Il est interdit d'apporter à l'école : des ballons de cuir, des balles de tennis, des balles magiques, GSM *, MP3, jeux électroniques ainsi que les jeux incitant à la violence.
- L'école rappelle que la Loi interdit, par l'intermédiaire d'un écrit, site internet quelconque ou tout autre moyen de communication (blog, GSM, réseaux sociaux,...), de porter atteinte de quelque manière que ce soit aux droits à la réputation, à la vie privée et à l'image de tiers, entre autres, au moyen d'images ou de propos dénigrants.

*sauf autorisation préalable de la direction pour des raisons exceptionnelles.

Certains faits graves (tout acte de violence porté intentionnellement à un élève ou à un membre du personnel de l'établissement et qui vise à atteindre l'intégrité physique et morale de l'autre personne.) peuvent aller jusqu'à une exclusion définitive (articles 81 et 89 du décret du 24/07/97).

Les relations parents-école

Afin d'optimiser l'éducation et l'instruction que les enfants reçoivent à l'école, il importe que les parents secondent effectivement le personnel et que, par leurs actes, ils créent autour du personnel de l'équipe éducative une atmosphère de respect et de collaboration réelle et sincère.

Il est demandé aux parents:

- de veiller à ce que les enfants se conforment strictement au règlement de l'école;
- de veiller à ce que leurs enfants se présentent à l'école dans une tenue correcte;
- de veiller au respect strict de l'horaire scolaire;
- de veiller à ce que leurs enfants soient en possession de tout ce dont ils ont besoin pour toute la journée: matériel scolaire, collations, boissons, équipement sportif...
- de signer le journal de classe, de vérifier les devoirs, de (faire) ranger le cartable...
- de signer les bulletins et les remettre rapidement à l'enseignant;
- de respecter la date de rentrée des documents et des comptes;
- d'user de fair-play à la sortie de l'école;
- d'aider l'enfant à se remettre en ordre après une absence;
- d'inscrire le nom de l'enfant sur son matériel et ses vêtements;
- de rencontrer l'enseignant dès qu'une situation pose problème;
- de s'adresser à la direction pour régler toute situation conflictuelle.

Aucun parent n'est habilité à intervenir vis-à-vis d'un enfant qui n'est pas le sien. Si une situation conflictuelle surgit, elle sera résolue avec l'aide soit du titulaire et /ou de la direction.

Centre Psycho Médico Social (CPMS)

Le Centre P.M.S. de Marche-en-Famenne s'efforce de suivre les enfants tout au long de leur scolarité, en collaboration avec la famille et les enseignants. Des tests sont réalisés par des psychopédagogues du centre pour évaluer, donner des avis et des conseils sur le parcours scolaire de l'élève. Ils peuvent faire l'objet d'une demande spécifique des parents ou de l'enseignant au vu d'un problème particulier.

Contact : Mme André (directrice), rue Erène, 1 à 6900 Marche-en-Famenne - 084/32 06 80

Les travaux à domicile

« Les travaux à domicile doivent être adaptés au niveau d'enseignement. Ils doivent toujours pouvoir être réalisés sans l'aide d'un adulte. (...) »

(Décret « Missions de l'école » du 24 juillet 1997 - article 78, § 4)

Après de nombreux débats, un décret édicté par la Communauté française précise les règles qui régissent les devoirs à domicile. Ce décret est tout à fait conforme à ce que nous avons toujours prôné. Nous rappelons donc que les petites tâches qui sont proposées aux enfants visent essentiellement à leur apprendre l'autonomie. Surtout chez les plus grands, l'ensemble du travail d'une semaine peut être proposé dès le lundi -et même être programmé sur plusieurs semaines. Cette façon de faire apprendra à l'enfant à organiser son travail et à gérer son temps.

Remarques :

- Les devoirs à domicile sont proposés de telle sorte que les jours de congé restent des jours de détente.
- Les études encadrées* ont lieu les lundis, mardis et jeudis de 15h45 à 16h30.
- Il est indispensable que les parents vérifient, chaque soir, la qualité du travail effectué. Tout n'est pas nécessairement terminé à l'étude.

* Les études encadrées sont proposées selon les disponibilités du personnel.

Dix conseils pour soutenir votre enfant à domicile

1. **Laissez-le décompresser.** Lorsque vous rentrez à la maison, vous vous accordez une pause, en lisant le journal par exemple. « Il doit en aller de même avec l'enfant qui a besoin de digérer toutes les informations qu'il a reçues à l'école, estime Michèle Christophe de l'Association Française Dolto. Pour souffler, rien de tel qu'une collation saine suivie d'une récréation pour se défouler et décompresser ». Il n'en sera que mieux disposé pour attaquer ses devoirs.
2. **Ne vous substituez pas à lui.** La meilleure façon d'aider votre enfant à accomplir ses devoirs, c'est de renoncer à les faire à sa place. Ne lui donnez pas les bonnes réponses. Ne corrigez pas ses fautes. « Se substituer à son enfant, c'est aller à l'encontre du sens du devoir: servir de reflet de l'apprentissage, considère Bernard Hubien de l'UFAPEC. Vous risquez d'empêcher le professeur de savoir si votre enfant a vraiment compris la matière. »
3. **Lâchez prise.** Vous culpabilisez et vous stressez car vous ne parvenez pas à suivre ses devoirs, faute de temps ou de connaissances des matières? « Lâchez prise et ne vous focalisez pas sur les résultats scolaires, sauf en cas de problèmes, conseille Michèle

Christophe. *Vous ne pouvez pas faire le bonheur de votre enfant à sa place, ni l'école à la place des professeurs.* »

4. **Encouragez-le.** Il ne s'agit pas non plus de snober les devoirs de l'enfant. « *Prêtez-lui la plus grande attention lorsqu'il vous parle de ses travaux et de ses acquis, insiste Michèle Christophe. Et encouragez-le à travailler positivement, pour apprendre et développer son intelligence* ».
5. **Fixez-lui un cadre.** Il s'agit par ailleurs de s'assurer que l'enfant effectue bien ses devoirs et n'est pas en train de rêvasser devant ses cahiers. Il doit comprendre qu'il y a un temps pour le travail à domicile et un autre pour se délasser.
6. **Aménagez-lui un espace.** « *Il est indispensable que l'enfant dispose d'un endroit calme pour se concentrer et pour s'appropriier les savoirs qu'il a reçus en classe* », souligne Bernard Hubien.
7. **Respectez son intimité.** « *Si les parents se montrent trop intrusifs dans le lieu d'étude de l'enfant, ils risquent de le décourager* », prévient Michèle Christophe.
8. **Observez son comportement.** Votre enfant traîne la patte, dort beaucoup, mange peu? C'est peut-être le signe d'un burn-out scolaire. Celui-ci trouve potentiellement son origine dans des devoirs trop lourds.
9. **Parlez avec son prof.** Si vous estimez que les devoirs de votre enfant prennent trop de temps et de place, au détriment des autres facettes de sa vie, n'hésitez pas à entamer un dialogue constructif avec son professeur.



L'organisation des repas

Plusieurs services pour les repas chauds et les repas « tartines » sont organisés dans différents locaux afin de répartir au mieux les élèves et de garantir un climat serein. Si vous le souhaitez, votre enfant peut recevoir un repas complet ou un potage.

Modalités :

- Acheter les tickets à l'avance, **le lundi matin** de 7h15 à 8h30 auprès de l'accueillante ou de la direction au prix unitaire de **3,10 €** pour les enfants de primaire et de **2,60 €** pour les enfants de maternelle.
- Le ticket « potage » est proposé au prix de **0,50 cents**.
- Noter au bic les nom et prénom de l'enfant au verso de chacun de ces tickets (pour éviter vols et autres mauvais usages).

Le jour où votre enfant désire prendre un repas complet, il suffira que l'élève transmette le ticket à Mme Fabienne lors de son passage vers 8h30 dans la classe.

Remarques :

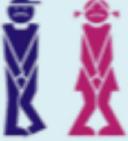
- ❖ Dans un souci de donner de saines habitudes aux enfants, la seule boisson proposée sera l'eau.
- ❖ Il est bien évident qu'il n'est pas possible de réchauffer les plats cuisinés que les enfants auraient amenés de chez eux.
- ❖ **Nous demandons, par souci écologique, de privilégier des emballages réutilisables: une boîte hermétique est aussi plus efficace qu'une feuille d'aluminium dans un sac plastique.**
- ❖ Les élèves s'engagent à respecter la Charte du Repas : voir page 17.
- ❖ A la demande du personnel, des enfants peuvent être amenés à apporter une aide au service et/ou pour débarrasser les tables.

Rappelons que cette organisation des repas est un service. Qui plus est, ce temps doit être fait de calme et de détente.

Dès lors, nous ne pourrions tolérer qu'il soit perturbé. **Tout enfant qui aura encouru deux avertissements (via une carte de comportement transmise par la direction), se verra interdire la possibilité de rester à midi avec ses camarades.**

La Charte du Repas



 <p>Je me rends aux toilettes <u>avant</u> le repas.</p>	 <p>Je m'assieds dans le calme.</p>	 <p>Je mange proprement.</p>
 <p>Je suis poli(e).</p>	 <p>Je mange* un peu de tout.</p> <p><small>*Il est important de goûter tous les aliments...</small></p>	 <p>Je ne joue pas avec la nourriture !</p>
 <p>Je respecte la propreté des lieux.</p>	 <p>Je reste assis.</p>	 <p>Je lève la main pour appeler un adulte.</p>
 <p>Je parle calmement.</p>	 <p>J'attends le signal avant de me lever et quitter la table.</p>	 <p>Je me déplace dans le calme.</p>

Cette charte peut être modifiée ou complétée à tout moment durant l'année scolaire.

Les collations

De manière à rendre les enfants de plus en plus attentifs à leur propre santé et à la qualité de leur environnement et afin de les amener à devenir des citoyens responsables, les équipes éducatives de toutes nos écoles communales ont décidé de mettre en place différents projets en matière de collations et de gestion des déchets. Il appartient aux enseignants d'expliquer aux enfants les raisons de ces différentes mesures qui visent uniquement leur bien-être actuel et futur.

Aussi, dans nos écoles:

- La boisson se trouvera dans une bouteille ou une gourde (pas de berlingot ou de canette).
- Chaque enfant pourra aussi disposer d'un gobelet pour boire de l'eau du robinet.
- La collation se trouvera idéalement dans une boîte à tartines.
- Les déchets périssables seront valorisés via le compost de l'école.
- Des règles de classe (ex.: le jour du fruit, le jour des tartines et céréales, le jour sans chocolat...) sont instaurées afin de valoriser la collation saine.
- Dans certaines classes, des collations collectives (non obligatoires) sont prévues par les institutrices.
- Il n'y a **pas de collation au moment de la récréation de l'après-midi.**

De manière générale, chaque enseignant gère cette séance de collations en fonction des horaires et de l'organisation des cours. Il est donc seul responsable de ce temps.

Semaine de la santé

Les élèves de l'école ont participé à la semaine de la santé. Durant celle-ci, ils ont privilégié le sport, la marche, les repas sains... Il était même demandé aux élèves d'essayer de venir à l'école à pied ou à vélo. Chaque classe a également découvert une leçon.

En 1^e et 2^e années, les enfants ont appris une poésie « Vivre sa santé » de M. Leleu.

En 3^e année, les élèves ont découvert plusieurs noms de fruits et de légumes et ont ensuite réalisé une compote aux pommes.

Les élèves de 4^e année ont réalisé une leçon sur les dents.

En 6^e, les élèves ont décidé de fixer des « jours collations » : lundi, un biscuit – mercredi, un fruit et jeudi, un produit laitier.

Les élèves de 5^e année ont réalisé un jeu sur le thème de l'eau qui a été présenté au centre culturel pour Viasano. Ce jeu a été sélectionné pour être présenté au congrès international de la santé à Bruxelles.

Du côté des maternelles, les institutrices ont décidé de travailler en collaboration. Les enfants avaient l'occasion de participer à différents ateliers :

- Dans la classe de madame Françoise, ils ont eu l'occasion de goûter des fruits et des légumes.
- Dans la classe de madame Michelle, ils ont réalisé « Un bonhomme santé » à partir de découpages.
- Dans la classe de madame Florence, ils ont préparé de la compote de pommes. Ces pommes avaient été apportées par Olivia. La compote a ensuite été distribuée comme collation collective.



Jeroen, Eva, Kylian

L'accueil extrascolaire*

Il est destiné aux enfants des sections maternelles et primaires et est organisé **de 7h15 à 8h00 et de 15h30 à 18h00** tous les jours de la semaine excepté le mercredi*.

Le tarif de la garderie est de **0,25€** par quart d'heure.

Le paiement se fait par virement bancaire: chaque début de mois, les parents concernés recevront une facture détaillée reprenant les moments durant lesquels l'enfant est resté à l'accueil et le montant total à payer.

Remarques:

- Au moment de la rentrée en classe, en primaire, il n'est pas souhaitable que les parents accompagnent leur enfant.
- A la sortie des cours, les parents attendent les enfants à l'extérieur des bâtiments de l'école, dans la cour de récréation.
- Les parents penseront à prévoir une collation pour le goûter.
- Des études encadrées sont proposées les lundis, mardis et jeudis de 15h45 à 16h30 : voir rubrique « Les travaux à domicile » page 14.
- De 16h00 à 17h00, les mardis, sont organisés gratuitement des séances d'initiation au Jujutsu (continuité du projet « mon Club, mon école »).
- **Le n° de contact pour joindre l'accueillante (Mme Remy) : 0497/16 58 91**



*Le mercredi, il n'y a pas de garderie organisée au sein de l'école. Les parents sont invités à reprendre leur enfant à 12h30 au plus tard. Néanmoins, un service (transport et accompagnement) existe afin de permettre aux enfants concernés de rejoindre l'espace Parents-Enfants. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la direction ou le Service de la Coordination Enfance- Jeunesse au 084/32.69.90.

Les récréations

Nous pensons qu'il est essentiel que tous les enfants soient à l'extérieur durant les récréations. De légères intempéries ne sauraient motiver le maintien des enfants à l'intérieur. Ceux-ci sont en effet censés être habillés de façon à les affronter sans problème.

- Les élèves qui sont munis d'un certificat médical ou qui présentent des signes évidents de maladie seront invités à rester à l'intérieur à condition de respecter les règles de discipline.
- Dans la cour, **seuls les balles en mousse sont autorisées** afin d'éviter les incidents. Les ballons en plastique sont acceptés dans la cour dit de « La Goflette ». **Les ballons en cuir sont tout bonnement interdits : le risque de casser une vitre est bien réel.**
- Les jeux ludiques (billes, cordes à sauter, ...) sont acceptés s'ils n'entravent pas le bon déroulement des récréations.

Dans tous les cas, si l'enfant ne peut se rendre à l'extérieur, vous devez avertir vous-même l'enseignant par écrit. Si cela doit durer plusieurs jours, un certificat médical est exigé afin de limiter les abus.

Education physique et psychomotricité

Chaque semaine, les élèves de primaire assistent à deux périodes de 50 minutes d'éducation physique. *Les enfants de la section maternelle, eux, ont deux périodes de psychomotricité données par une psychomotricienne.*

Nous insistons fortement pour que tous les enfants de la section primaire soient équipés de la tenue de gymnastique réglementaire, à savoir un tee-shirt, un short, des chaussures de sport



Pour des raisons d'hygiène et de salubrité, **il n'est pas permis que vos enfants soient équipés de leur tenue de gym pour venir à l'école le matin.** La tenue de sport se trouvera dans un sac pratique et solide. Le prénom et le nom de l'enfant seront inscrits sur tous les objets qui lui appartiennent.

Le cours d'éducation se déroule dans la salle polyvalente pour les plus jeunes et au centre sportif de Marche-en-Famenne ou d'Aye pour les élèves de 5e et 6e années primaires.

Natation

Le cours de natation s'inscrit dans le cadre du cours d'éducation physique. Il représente un module de 8 à 10 séances d'environ 25 minutes ou 5 séances de 50 minutes. Les horaires seront communiqués via le journal de classe de votre enfant.

Tarif demandé aux parents pour la séance de natation : **2€/séance de 25 minutes ou 4€/séance de 50 minutes**. Le paiement se fait soit en une fois ou par séance. L'argent est remis à l'enseignant de votre enfant, au plus tard, le jour de la séance.

Faisons en sorte que les enfants ne manquent ce cours que pour des raisons vraiment sérieuses. Il y va de leurs apprentissages et de leur développement, mais également et surtout de leur santé. **Nous rappelons qu'en primaire, la législation sur l'obligation scolaire impose que chaque enfant participe à toutes les activités et qu'il n'en soit dispensé que sur foi d'un certificat médical.**

Les enfants ne se rendant pas au cours de natation resteront à l'école et seront répartis dans l'une ou l'autre classe avec du travail à effectuer.



Le bulletin

Le bulletin (en primaire) est un outil de communication entre l'enseignant, l'élève et ses parents. Il comprend le travail journalier ainsi que les notes obtenues lors des évaluations récapitulatives de tout ou partie du programme des études.

L'enseignant a pris soin d'en expliquer le mode de fonctionnement lors de la réunion de septembre.

Les élèves de la section primaire reçoivent 3 bulletins durant l'année scolaire: en décembre, en avril et en juin.

Les rencontres parents-école

Des réunions de parents ont lieu 3 fois par an : la première réunion est collective et se tient au début de l'année scolaire. Elle vise à informer les parents de la pratique de classe du titulaire et permet un premier échange parents - titulaire - direction.

Les deux réunions suivantes sont individuelles (en décembre et en juin). Elles permettent à chaque parent de prendre connaissance du comportement de leur enfant en classe, ainsi que du travail mis en œuvre.

Les parents peuvent solliciter une rencontre avec la direction, le titulaire ou un autre enseignant par téléphone (0495/77.11.93) ou par écrit par le biais du journal de classe.

L'association des parents

Une association de parents (AP) regroupe des parents dont les enfants fréquentent la même école. Elle a pour but de collaborer avec les autres membres de la communauté éducative dans un esprit constructif et de participer à l'amélioration de la qualité de vie de tous à l'école, notamment au travers d'un dialogue permanent. L'AP suscite la participation de tous les parents de l'école, récolte leurs avis et fait circuler l'information (Internet: [exemples d'activités pour les AP](#)). Elle représente l'ensemble des parents de l'école et traite principalement de situations collectives.

Un panneau d'affichage situé dans le couloir de l'école est à la disposition de l'association: toutes les informations et projets à destination de tous les parents de l'école y sont affichés.

Le retour à la maison

En maternelle et en primaire, les enfants sont censés retourner avec un parent.

À 15h40, (excepté les mercredis) les élèves dont les parents ne sont pas arrivés sont automatiquement dirigés vers l'accueil extra-scolaire.

En primaire, les enfants qui habitent à proximité de l'école peuvent retourner chez eux seuls. Dans ce cas, il vous faut le signaler impérativement par écrit dans le journal de classe ou via un formulaire d'autorisation disponible auprès de la direction.

Rappel : le mercredi, les parents sont priés de venir reprendre leur(s) enfant(s) au plus tard à 12h30.

Le tableau interactif

De plus en plus populaire auprès des enseignants et des élèves, le tableau blanc interactif (TBI) donne un nouveau souffle à notre enseignement et révolutionne nos pratiques pédagogiques. A ce jour, notre établissement scolaire dispose de 4 tableaux interactifs.



Le tableau blanc interactif (TBI) présente de nombreux avantages:

- *la présentation claire des consignes de travail ;*
- *la consultation de sites Internet, d'images liées à une thématique abordée en classe;*
- *la projection et la correction en groupe directement au tableau en inscrivant les réponses attendues exactement aux bons endroits ;*
- *la connaissance instantanée du niveau de compréhension du groupe en ayant recours aux boîtiers « Activote »;*
- *la sauvegarde des synthèses produites et leur impression;*
- *une interface visuelle très agréable, claire, et motivante;*
- *l'usage avec les élèves de sites Internet interactifs comme Pepit.be, Gomaths...*

L'équipe éducative se réunit régulièrement afin de garantir la cohérence dans la continuité des apprentissages et d'intégrer au mieux cet outil dans une pédagogie globale. Des formations continuées sont aussi proposées.

Vidéo de présentation réalisée par la RTBF: <http://www.youtube.com/watch?v=fiYzEGx3IRE>



Assurances

Tous les élèves régulièrement inscrits sont assurés pour toutes les activités scolaires : récréations, sorties, classes de dépaysement, compétitions sportives, lors du trajet le plus direct vers l'école...

Réclamez (si on ne vous le remet pas directement) le formulaire de déclaration d'accident. Ce formulaire est constitué de quatre pages.

Voici la procédure :

1. Faire compléter le volet médical de la déclaration par le médecin (le certificat médical peut aussi y être collé ou agrafé).
→ 4^e page : point C.
2. Compléter vos données personnelles (identité de la victime et identité du représentant légal de l'élève).
→ 1^{ère} page : points 2 - 3
3. Coller une vignette de la mutualité sous l'intitulé « IMPORTANT ».
→ 3^e page
4. Vérifier que la déclaration a été signée et datée par vous-même (le parent ou le représentant légal de l'élève).
→ 3^e page
5. Remettre la déclaration à un des enseignants de l'école ou à la direction (ou la déposer dans la boîte aux lettres située près du bureau du directeur) dans les plus brefs délais. L'école se charge elle-même de faire parvenir la déclaration chez Ethias.

Dans les jours qui suivent (2 à 3 semaines) la direction de l'école vous transmettra un courrier reprenant un numéro de dossier ainsi que les coordonnées de la personne de chez Ethias qui le gèrera.

Pour rappel, vous payez tous les frais liés à l'accident, vous vous faites rembourser par la mutuelle et l'assurance paiera le restant sur base des différentes notes que vous lui enverrez accompagnées du numéro de dossier et d'un numéro de compte. Nous vous invitons donc à introduire vous-mêmes cette demande de remboursement. Par sécurité, faites toujours une copie des documents que vous envoyez.

- *L'école ne saurait aucunement être tenue pour responsable des dégâts qui pourraient être occasionnés aux vêtements. Il n'y a donc pas d'intervention de l'assurance pour des vêtements abîmés ou souillés.*
- *Une intervention peut être demandée pour les lunettes. sous certaines conditions.*

Estimation des frais scolaires 2016-2017

Conformément aux prescrits légaux, l'école communique ici une estimation du montant des frais qui seront réclamés lors de cette année scolaire. Attention : comme stipulé dans la circulaire, cette estimation ne concerne pas les activités et périodes de l'extrascolaire.

1. Frais que l'école réclamera (en lien avec le projet pédagogique) :

Natation	⇒ 2 € /séance (10 périodes max. sont prévues)
Activités sportives	⇒ 3 à 5 € par journée sportive (2 initiatives max. /année scolaire)
Activités culturelles	⇒ 3 à 5 € pour l'activité « cinéma » et/ou « théâtre » (3 initiatives max. /année scolaire) ⇒ 15 à 20 € pour l'excursion pédagogique (fin d'année ou autre) (2 initiatives max. /année scolaire)
Activités extérieures, classes de dépaysement Paiements avec possibilité d'étalements.	⇒ <u>Classes de ville</u> du 29/11 au 02/12/2016 à Bruxelles pour les élèves de 3 ^e et 4 ^e années primaires : entre 200 et 220 euros (prix à déterminer en septembre) ⇒ <u>Classes de neige</u> du 7 au 15/03/2017 en Italie pour les élèves de 6 ^e année primaire (taux de participation <90%) : 520 € ⇒ <u>Classes de ferme</u> du 29/05 au 31/05/2017 à Aiseau pour les élèves de 3 ^e maternelle et 1 ^{ère} année primaire : 110 €

2. Frais que l'école proposera sans imposer :

Abonnements à caractère pédagogique	Le Journal des enfants en 5 ^e et 6 ^e primaire – Revues Averbode
Activités facultatives : la vente de billets de tombola, de calendriers, de stylos à bille, de porte-clés, les photos de classe...	...

3. Les frais que l'école ne vous demandera jamais :

- Minerval
- Frais de fonctionnement et d'encadrement
- Achats de manuels
- Achat du journal de classe, frais liés aux diplômes, bulletins scolaires
- Photocopies
- Prêt de livres scolaires
- ...

Rencontrer la direction

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h30 à 10h10	Implantation d'Aye	Implantation de Waha	Implantation d'Aye	Implantation de Waha	Implantation d'Aye
10h30 à 12h10	Implantation de Waha Collège de directions	Implantation de Waha	Implantation de Waha	Implantation de Waha	Implantation d'Aye
13h30 à 16h30+	Implantation de Waha	Implantation d'Aye		Implantation d'Aye	Implantation de Waha

Adresses et n° de téléphone utiles



Ecole d'Aye

Rue des Sarts, 2

6900 Aye

Courriel: ecole.aye@marche.be

084/ 31 36 81

Ecole de Waha

Rue du Chêne, 18

6900 Waha

Courriel: ecole.waha@marche.be

084/ 31 36 78

Directeur

Monsieur Bernard Monnoyer

Mail : bernard.monnoyer@marche.be

0495/ 77 11 93

Echevin de l'enseignement

M. Nicolas Grégoire

Mail : nicolas.gregoire@marche.be

0496/ 72 41 94

Ethias assurances

Rue des Croisiers, 24

4000 Liège

04/ 220 31 11

Centre Culturel et Sportif
 Chaussée de l'Ourthe, 74
 6900 Marche-en-Famenne 084/ 32 00 94

Centre de Santé Provincial
 Rue Erène, 1
 6900 Marche-en-Famenne 084/ 32 06 70

Centre Psycho Médico Social Libre
 Rue Erène, 1
 6900 Marche-en-Famenne 084/ 32 06 80

L'asbl Espace Parent-Enfants

36E, Rue Victor Libert à 6900 Marche
 084/32 69 85 - 90 - 86 084/32 69 89
 epe@marche.be

L'asbl « Espaces Parents-Enfants », c'est une équipe d'animateurs professionnels qui propose un accueil extrascolaire où l'enfant de 3 à 12 ans peut s'amuser, se divertir et se défouler tout en apprenant dans un espace qui ne ressemble en rien à l'école et dont la variété des activités est adaptée à ses besoins : ateliers, grands jeux, excursions, découvertes, projets, expression,...

Quand et Où ?

De septembre à juin tous les mercredis de 12h à 18h, durant les congés et vacances scolaires de 7h30 à 17h30 et lors des journées pédagogiques (si demande faite au minimum une semaine à l'avance et si suffisamment d'enfants) de 7h15 à 18h.

Lieu d'activité principal : complexe Saint-François à Marche.

Combien ?

- Mercredi après-midi : 5 € le 1^{er} enfant, 3 € le second et 2 € les suivants (possibilité d'abonnement).
- Congé (journée entière) : 7 € le 1^{er} enfant, 4 € le second et 2 € les suivants.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le Service de la Coordination Education-Enfance au 084/32.69.85 ou 90.

Académie des Beaux-Arts

<https://www.marche.be/culture/commerce-entreprise/academie-des-beaux-arts/>

☎ : 084 32 69 40

✉ : beaux.arts@marche.be

🌐 : <http://www.beauxarts-arlon.net>

Direction : Mme HENROT Véronique et secrétariat : M. DELFERIERE Jacques

✉ : beauxartsarlon@skynet.be

Ateliers peinture / dessin / gravure / céramique.

Ateliers pluridisciplinaires pour enfants et adolescents.

En fin d'année, au mois de juin, portes ouvertes et exposition des travaux des élèves (renseignement au secrétariat pour dates et horaire d'ouverture).

Enseignement officiel dispensé par des professeurs diplômés.



Conservatoire de musique

<https://www.marche.be/culture/commerce-entreprise/conservatoire-de-musique/>

Conservatoire de Marche-en-Famenne
(Antenne du Conservatoire de Ciney)
Musique, danse et arts de la parole

Complexe Saint-François
Rue Victor Libert, 36 boîte D
6900 Marche-en-Famenne
Tél : 084 32 69 96
Gsm : 0495 87 47 58
Fax : 084 32 69 95
Courriel : conservatoire@marche.be
Contact : Monsieur FRANCO Bernard



Les modules « classes »

Au 1er septembre 2015, les élèves de 3e et 4e années ont emménagé dans un nouvel espace scolaire : deux modules de 54 m², équipés comme il se doit.

Ces locaux sont disposés sur la cour de la Goflette. Ce supplément d'espace nous permet de retrouver un réfectoire conforme et un local pour nos activités de remédiation.

L'extension de l'école est prévue pour 2018.

- Des lignes au sol délimitent¹ les zones « piétonnes ».
- Il est demandé aux automobilistes de faire preuve de la plus grande prudence lorsqu'ils se garent dans cette cour pour déposer ou reprendre leur(s) enfant(s).
- Les enfants doivent également être prudents lorsqu'ils empruntent l'escalier.



<http://ecolescommunales.marche.be/waha>

